



Fraudes carte bleu et cheque impayé

Par coralieich

Bonjour,

j'aurai besoin de votre aide pour une question de fraude de ma carte bleu.

Au mois de novembre 2017, j'ai vécu dans une sorte d'auberge pour jeune fille à Montpellier car je vivais une situation compliqué avec mon petit ami (je suis parti parce que je subissais des violence) pendant quelque semaines, durant ce temps je faisais mon stage.

Je partageais ma chambre avec une jeune fille. Ne pouvant me payant une salle sport je vais courir matin et soir pendant mon sport je ne prend rien d'autre que mon mp3 je laisse donc mon portable mon ordi, mon sac, toutes mes affaires dans mon casier qui lui été tenu par un cadenas a code.

Sur mon portable et mon ordinateur il n'y a pas de mot de passe mais le soucis est que sur ces deux appareil reliés il y a mes codes : cartes bleus, identifiants internet pour tous mes comptes (caf, compte bancaire etc etc) . Je ne suis pas très soucieuse de tout ça mais lorsque je ne vois pas de grand changement sur mon compte je ne m'inquiète pas. De plus la situation dans laquelle j'étais me manger l'esprit j'avais donc pas trop la tête à m'inquiéter sachant que je ne regardais pas souvent mon compte et quand je regardais je ne regardais pas les détails.

le 21 décembre 2017 je vais sur mon compte et me rend compte que je suis à -3000 euros à cause de 3 chèques revenus sur mon compte impayé. J'ai donc refais. tout mon historique et je me suis rendu compte que 6 chèques ont été déposer sur mon compte que ma carte avait été utilisé pour des achats, des commandes internet, des retraits, des western union, des virements.

Je n'ai reçu aucun message de la banque pour l'ajout de rib à mon compte ou encore pour des virements. Je n'ai jamais été prévenu par la banques pour les chèques qui ont été déposé. De plus ces chèques ont été déposé à paris je vivais à Montpellier je n'ai donc rien adossée. Je suis étudiante je gagne 800 euros par mois je n'ai jamais touché plus de 800 euros de ma vie et je me retrouve à devoir 4319 euros. Mon conseillé s'en fout et je ne sais pas comment faire ni quoi faire pour m'en sortir.

Je suis à -4319 euros, je ne peux plus payer mes factures. Mon conseillé m'a dit de mettre mes chèques de paie sur mon livret jeune je dois attendre 20 jours avant de pouvoir les utiliser alors que j'aurai pu les mettre à l'ordre de ma soeur. lorsque je reçois mon apl ça part dans les 4000 euros je sais plus quoi faire cela fait un mois et personne pour m'aider

Par florian15

Bonsoir,

Le fait de ne pas vérifier la situation de votre compte régulièrement ne constitue pas une interrogation de ma part.

Mais par contre, qu'à la suite de la fracture de votre casier situé dans votre chambre partagée avec une autre personne dans lequel étaient déposés votre sac, votre portable, votre ordi et dans ceux-ci tous vos codes, vous n'avez pas, me semble-t-il à la lecture de votre post, déposé plainte d'abord, auprès de la Direction de cette auberge de jeunesse pour en faire constat, puis auprès de l'Autorité (gendarmerie, police) pour vol par effraction et pour ouverture d'enquête, ni davantage contacté votre banque pour opposition à votre carte bancaire, aux chèques manquants au chéquier et RIB, me laisse quelque peu perplexe.

Pouvez-vous me renseigner davantage sur l'absence d'action de votre part ?

Par coralieich

Le problème est là, il n'y a pas eu effraction mon casier ni mon cadenas n'était cassée. Après je me dis que la jeune fille avait peut être vu mon code qui n'était Pas non plus compliqué ou peut être que j'ai oublié une fois de le fermer en allant à la douche je ne sais pas. Rien n'avait bouger. La seule chose que j'avais trouvée bizarre c'était Que lorsque j'ai essayée de retirer 40 euros à une banque et on m'a dit débit dépasser en retard à mon stage je n'al Pas porté attention et le soir en allant à la caisse d'epargne J'ai pu le faire alors je me suis dis que je me suis peut être tromper de code le matin,

Mon compte n'avait pas eu de fructuation n'étant Pas chez moi je n'achetais rien je mangeais avec les Dames du

secours catholique le midi à mon travail je ne déboursais rien . Alors je n'avais pas de raison de m'inquiéter pour mon compte. Je sais quand passe mes factures donc je ne me souciais guère de mon compte. Je connaissais mes dépenses lorsque je voyais que je passais de 150 à 120 euros je savais que j'avais achetée de la peinture.

Je sais quand tombe les apl quand tombe mon petit salaire, j'ai 23 ans j'ai peut être pas la maturité et le recul qu'il faut Mais quand j'ouvre mon application et que je vois que mon compte n'a pas bougée je ne vois pas l'interet d'aller fouiller dans mes historiques

Je suis allée à la gendarmerie lorsque j'ai vu les cheque impayée sur mon compte et la gendarmerie n'a pas prit mon dépôt de plainte car ils veulent l'historique des chèques impayés je leurs ai donné les deux noms celui de la jeune fille celui des virements et le rib Des virements ils n'ont pas pris ma plainte

Par coralieich

Les chèques ne sont pas mes chèques ce sont des chèques qui ont été encaisser sur mon compte à paris et qui sont revenu impayées ils ne sont pas à moi je n'al Pas de chéquiers. Ma carte bancaire je l'ai avec moi, c'est pour cela que je vous dis que je n'ai rien vu. J'ai fais opposition sur ma carte contactée le service de fraude aussi pour essayer de remonter jusqu'au rib et le signaler

Par florian15

Bonjour,

En fait, je comprends dans votre récit, que vous avez été l'objet d'une escroquerie qui consiste pour le malfaiteur qui connaît vos coordonnées bancaires, de remettre à votre banque de vrais faux chèques, qui sont portés au crédit de votre compte courant puis aussitôt débités de ses montants avant sa présentation par votre banque à celle du débiteur (le malfaiteur), dont il résulte qu'ils sont sans provisions par absence de crédit au compte de son titulaire (le malfaiteur), et/ou d'un compte clôturé et/ou de sa fuite.

Mais généralement ce genre d'opération se fait avec la complicité abusée du titulaire du compte qui acquitte un vrai faux chèque le remettant à sa banque aux bonne fins de son encaissement.

Comme cela n'est pas votre cas ce qui simplifie le litige, votre banque a engagé sa responsabilité par anomalie intellectuelle dans le sens où elle a manqué totalement de vigilance alors que ces chèques n'étaient pas acquittés (et non endossés) par absence de vos signatures, et par son nombre (6) inhabituels de dépôt à votre compte.

Ainsi, elle aurait dû les bloquer vous demandant des explications avant de les porter au crédit de votre compte.

Au sujet des opérations que vous n'avez pas autorisées au sens de l'article L133-6 du Code monétaire et financiers :

« I. ? Une opération de paiement est autorisée si le payeur a donné son consentement à son exécution.

Toutefois, le payeur et son prestataire de services de paiement peuvent convenir que le payeur pourra donner son consentement à l'opération de paiement après l'exécution de cette dernière.

II. ? Une série d'opérations de paiement est autorisée si le payeur a donné son consentement à l'exécution de la série d'opérations, notamment sous la forme d'un mandat de prélèvement » ;

votre banque doit rétablir votre compte en l'état et sans frais, où il se trouvait avant que ces opérations ne soient effectuées.

Vous avez besoin d'aide pour appuyer cette demande à votre banque, c'est pourquoi je vous suggère de vous rapprocher de l'association de défense des consommateurs en matière bancaire, s'agissant de l'AFUB (Association Française des Usagers de la Banque).

Par coralieich

Merci beaucoup pour votre repose.

Je contacte l'association avec leurs sites ? Dois je avancer des frais? Parce que là je n'ai rien de chez rien même pas une carte bleu je vis avec mes sous que j'avais mis de côté pour payer mes lentilles de contact pour payer mes trajets en bus car la banque m'a conseillé de recevoir ma paie sur mon livret jeune mais comme c'était un cheques il est bloqué pendant 20 jours. Je pourrais payer l'association mais que dans 20 jours

Par coralieich

J'appellerai en sortant de mon stage les numéros du site je vous tiendrai au courant merci beaucoup encore pour votre aide

Par florian15

Recherchez cette association dans votre département à partir le cas échéant de son site.

Oui, vous aurez une cotisation à régler, mais vous trouverez un arrangement avec elle en lui faisant part de vos difficultés financières.

Bonne chance !